

FORMATION CONTINUE

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : JANV 2024

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Tâches :

Mme Anne-Marie Lavoie et moi avons complété tous les ateliers de présentation sur la tâche pour le secteur de la formation professionnelle. Malheureusement, le SEP n'a toujours pas reçu une copie de toutes les tâches des enseignantes et enseignants.

Retraités de retour sur le marché du travail :

La commission scolaire n'a toujours pas complété les correctifs aux versements de tous les retraités. Le service des ressources humaines procède à la correction manuelle de chacune des paies, ce qui s'avère une très longue tâche. Cette situation touche 9 enseignantes et enseignants au secteur de la formation continue.

AEP en réfrigération :

L'AEP en réfrigération qui sera offerte au centre VACC à compter de la fin janvier affiche complet. Le centre a créé une liste d'attente dans l'éventualité où des cohortes additionnelles seraient approuvées par le ministère.

POINTS PERMANENTS

Mentorat :

Le SEP a reçu la confirmation des dates de toutes les rencontres prévues pour le secteur de la formation continue. Les dates de ces rencontres sont fixées au 24 janvier, 3 avril et 15 mai 2024.

AFFAIRES NOUVELLES

La construction (phase 2) du nouveau centre Place Cartier à l'arrière de l'établissement a débuté en janvier. La phase de construction devrait s'étendre sur au moins un an. En résultat, 1/3 de l'établissement ne sera pas utilisable et l'établissement au 257 Beaconsfield est déjà au maximum de sa capacité avec nos programmes pour les élèves exceptionnels.

Pour ces raisons, la commission scolaire a permis aux enseignantes et enseignants d'enseigner à distance en ligne durant le jour et les épreuves seront effectuées en présentiel au centre (ceci est sur une base volontaire). Ceci touche en majorité les cours de haut niveau qui sont offerts en ligne. Pour les laboratoires, les cours de science peuvent être donnés à l'ancien centre Place Cartier.

Voici quelques directives de base pour l'enseignement à distance :

- Les enseignantes et enseignants ne sont pas obligés d'enseigner à distance.
- Lorsque plus d'une enseignante ou d'un enseignant souhaite enseigner un même cours à distance, le poste sera assigné à celle ou celui qui a le plus d'ancienneté.
- Les épreuves doivent être faites en présentiel au centre.
- Lorsqu'une enseignante ou un enseignant est absent en raison de maladie, celle-ci ou celui-ci sera remplacé.

Report de la journée de grève :

Très peu d'horaires ont dû être actualisés. Si une enseignante ou un enseignant a été appelé à faire des heures en surplus, elles et ils seront rémunérés au taux de 1/1000^e.

Nouvelle AEP en santé :

Le ministère souhaite répondre aux besoins liés aux demandes du secteur de la santé dans les hôpitaux et les résidences de soins de longue durée. Une AEP sera créée pour raccourcir le programme de DEP. Cette AEP sera d'une durée d'environ 5 mois, possiblement à compter du mois de mars jusqu'à la fin de l'été. Les élèves doivent soumettre leur demande sur Admission FP. Le CIUSSS sélectionnera les candidats retenus et ces derniers recevront une bourse de 12 000 \$. Il n'y aura probablement pas plus d'une cohorte par centre.

Fonds stagiaires enseignants :

Les enseignantes et enseignants qui ont accueilli une enseignante ou un enseignant stagiaire l'année dernière (2022-2023) ont reçu leur portion du versement sur la paie du 28 décembre.

SVP, assurez-vous d'avoir un comité stagiaire-enseignants à votre centre formé d'enseignantes et enseignants associés de 2022-2023 et de 2023-2024 ainsi que de la directrice ou du directeur du centre. Ce comité a comme mandat de faire appliquer les directives et de distribuer les fonds, conformément à l'annexe C de notre entente locale.

Soumis par: Pasquale Machado
